



BRONCHITE VERMINEUSE ET DE GALE !!!



Calendrier des traitements avant la saison de pâture

Durant la saison de pâture 2014, de nombreux cas de bronchite vermineuse ont été observés. La gale est généralement une maladie d'automne mais peut apparaître en saison de pâture. Voici un petit rappel du calendrier des traitements à effectuer avant la saison de pâture

C. Vanvinckenroye, Vétérinaire NatAgriWal, asbl à la Faculté de Médecine Vétérinaire, ULg

Bronchite vermineuse

Durant la saison de pâture 2014, de nombreux cas de bronchite vermineuse ont été observés. Lorsque la pression d'infestation est trop forte, les animaux sont malades et n'arrivent pas à se faire une immunité.

L'immunité s'installe rapidement (5 à 6 semaines) et se maintient tant que l'animal est en contact avec le parasite. Mais cette immunité est labile.

Il est possible de mieux préparer les jeunes animaux à leur première saison de pâture grâce au vaccin « Bovilis Lungworm® (MSD) ». Il permet à l'animal de préparer son immunité tandis qu'une vermifugation à l'aveugle empêche cette immunité de s'installer correctement. L'objectif est donc de stimuler l'immunité voire de diminuer les symptômes cliniques lors d'une future infestation (sauf si les pâtures sont trop fortement infestées).

Vu la charge parasitaire présente sur certaines prairies en 2014, il faudra probablement être très vigilant à la sortie des bêtes au printemps 2015 puisque les larves de parasites passent l'hiver dans le sol (ou l'animal) et ressortent au printemps.

La gale

La gale est généralement une maladie

d'automne mais peut apparaître en saison de pâture. Il faut éradiquer l'acarien à l'étable pour ne plus devoir traiter les animaux en prairie.

Dans la plupart des exploitations, la gale est contrôlée (et stabilisée) au début de l'hiver mais des acariens peuvent encore être présents sur l'animal. On ne peut pas les voir car ils se logent dans les plis et les creux de la peau en attendant des conditions plus favorables pour se multiplier (long poil, humidité, chaleur, etc.). Il est donc recommandé de réaliser un grattage pour détecter la présence d'acariens et de traiter ses animaux 3 à 4 semaines avant la sortie en pâture (appliquer un pour on, donner un injectable ou laver les animaux). Demandez conseil à votre vétérinaire d'exploitation.

Antiparasitaire contre la gale

Certaines molécules antiparasitaires sont toxiques pour les insectes vivant dans les bouses d'animaux traités. Une diminution de ces insectes coprophages (qui dégradent donc les bouses) aurait de graves conséquences dans vos prairies. Ils permettent une meilleure intégration de la matière organique dans le sol, augmentent la surface pâtrurable pour le bétail, diminuent le nombre d'insectes nuisibles pour le bétail et sont une source précieuse d'alimentation pour certains prédateurs comme la pie-grièche écorcheur ou la chauve-souris grand rhinolophe.

Protocole du vaccin

S'applique aux veaux de plus de 2 mois n'ayant JAMAIS été en pâture. Il faut deux administrations orales à 4 semaines d'intervalle. La mise en pâture se fera alors 2 semaines après la deuxième dose (ex : vacciner des veaux fin mars et la deuxième administration fin avril pour une sortie en prairie au 15 mai).

Toutefois, il ne faut pas mettre les veaux directement sur une prairie potentiellement contaminée (il faut une prairie fauchée ou inoccupée depuis l'automne passé) ni mélanger les veaux vaccinés et non vaccinés sur la même prairie. Mais le plus important est de ne pas vermifuger les veaux dans le mois qui suit la vaccination (le vaccin est vivant et les vers doivent pouvoir se développer).

Le vaccin n'est pas disponible en Belgique, il faut le faire venir des Pays-Bas via votre vétérinaire. On a perdu l'habitude de l'utiliser parce que la durée de conservation du vaccin est relativement courte. Mais ce vaccin existe et a, de nombreuses fois, montré son efficacité.

NATAGRIWAL asbl

Caroline Vanvinckenroye, Vétérinaire

www.natagriwal.be

Pour tout conseil : +32 (0)493 14 05 10.